

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 28 mars 2022

Saisie de 1 160 kg de tabac à chiquer de contrebande par la brigade des douanes de Laon

Le samedi 26 mars 2022, la brigade des douanes de Laon organise un dispositif opérationnel sur la RN 2 dans l'Aisne.

A 16h50, le service sélectionne, sens Nord-Sud, un véhicule utilitaire immatriculé en Belgique et occupé par deux personnes.

Le chauffeur, de nationalité belge, déclare venir de Belgique et se rendre à Milan (Italie). L'ouverture des portes arrières du véhicule permet de constater la présence de 29 sacs en propylène de couleur blanche. Interrogé sur la nature des marchandises transportées, le conducteur répond qu'il s'agit de denrées alimentaires liquides.

L'ouverture d'un sac amène la découverte de deux cartons qui après ouverture, contiennent chacun des sachets de tabac à chiquer. Au total ce sont 29 000 paquets de 40 g de tabac à chiquer qui sont découverts et saisis. Les 1160 kg de tabacs manufacturés saisis représentent une valeur de 208 800 euros sur le marché licite français.

Sur instruction du parquet de Laon, les deux personnes sont remises au SEJF de Lille.

Par procédure de comparution immédiate, le conducteur du véhicule a été présenté devant le tribunal judiciaire de Laon à l'audience du 28 mars 2022 pour détention de tabac manufacturé sans document justificatif régulier réputé importation en contrebande. L'affaire est renvoyée à l'audience correctionnelle du 15 avril 2022 et l'infacteur placé en détention provisoire.

Pour plus de renseignements, contacter :

Michaël LACHAUX – Directeur régional à Amiens – Tél : 09 70 27 11 01

Jean-Michel POLLET – Chef du Pôle Action Économique à Amiens – Tél : 09 70 27 11 03 et 06 64 55 82 07

Cédric O. – Chef Divisionnaire à Amiens – Tél : 09 70 27 10 84